Jeunesse pour l'Europe: établissement de la 3ème phase du programme d'échanges de jeunes 1995-1999

1993/0474(COD) - 07/04/1994

La troisième phase du programme "Jeunesse pour l'Europe" peut maintenant démarrer. Le rapport élaboré par Mme FONTAINE (PPE, F) et adopté par la commission de la culture, a donné le feu vert à l'exécution de la phase III qui comprend une période de 5 ans avec un montant total de crédits budgétaires de 157 MECU. Le but est de donner une cohérence et une transparence aux différentes actions en les regroupant dans un cadre unique. Une répartition interne est maintenant prévue dans le cadre de 5 actions principales auxquelles s'ajoutent les mesures d'accompagnement communautaires: Action A : activités communautaires impliquant directement les jeunes (51 % du budget) Action B : animateurs de jeunesse (7,9 %) Action C : coopération entre les structures des Etats membres (2,2 %) Action D : échanges avec les pays tiers (27/,6 %) Action E : informations des jeunes et recherche en matière de jeunesse (5,2 %) Mesures d'accompagnement communautaires (6,2 %)